

ASSEMBLEE NATIONALE

Quatrième législature



BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR
ROCH MARC
CHRISTIAN KABORE, PRESIDENT DE
L'ASSEMBLEE NATIONALE A L'OUVERTURE DE
LA PREMIERE SESSION PARLEMENTAIRE
ORDINAIRE DE L'ANNEE 2010
DE L'ASSEMBLEE NATIONALE**

Ouagadougou, le 03 mars 2010

**Excellence, Monsieur le Premier ministre,
Chef du gouvernement**

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale de la
République Démocratique du Congo**

Monsieur le Président du Conseil constitutionnel

Mesdames et Messieurs les Présidents d'Institution

Monsieur Saye ZERBO, ancien Chef d'Etat

**Mesdames et Messieurs les membres
du gouvernement**

**Excellences, Mesdames et Messieurs
les Ambassadeurs et Chefs de mission diplomatique
et consulaire**

Mesdames et Messieurs les Représentants

des Organisations internationales et interafricaines

Honorables députés

Distinguées personnalités

Mesdames et Messieurs

Selon une cadence réglée par le calendrier constitutionnel, la session des lois, première session parlementaire ordinaire de l'année 2010 s'ouvre cet après-midi, en présence d'une éminente personnalité que je vous invite à reconnaître dans cet hémicycle, Son Excellence Monsieur Evariste BOS HAB, Président de l'Assemblée nationale de la République Démocratique du Congo.

Cher Collègue

Au nom de la Représentation nationale, je tiens à vous redire notre amitié et notre reconnaissance pour avoir

honoré notre invitation à assister à cette cérémonie qui marque aussi la rentrée parlementaire 2010.

Votre présence témoigne de l'excellence des relations entre nos institutions parlementaires et nos peuples respectifs. Bon séjour chez vous au Burkina Faso.

Excellence, Monsieur le Premier ministre

Distinguées personnalités

Mesdames et Messieurs

Depuis quelques jours, Ziniaré, la capitale du Plateau Central se prépare à vibrer à l'heure de la 14^{ème} édition de la Journée nationale du paysan.

Cette rencontre au sommet entre le Président du Faso et les productrices et producteurs du monde rural, écrasante majorité de notre peuple et pilier du développement harmonieux et durable de notre pays, me donne l'agréable occasion de rendre hommage à

leur action pour assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaires.

Le 18 février dernier, un coup d'Etat perpétré au Niger par une junte militaire, le Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie (CSRD) a donné l'occasion de réaffirmer notre position de principe contre toute prise de pouvoir par la force, en dehors des voies constitutionnelles.

La théorie des bons et mauvais coups d'Etat relève d'une rhétorique malsaine et étrangère aux principes républicains et démocratiques.

C'est pourquoi, nous appelons les autorités de fait du Niger, à organiser dans les meilleurs délais, des élections libres et démocratiques, afin de permettre au vaillant peuple nigérien de choisir librement les hommes et les femmes auxquels il souhaite confier la destinée du pays.

L'accord historique de Ouagadougou sur la crise guinéenne, intervenu le 15 janvier 2010 a permis de mettre en place des structures de transition habilitées à conduire la Guinée, d'ici la fin de l'année, vers des élections transparentes, sans doute les premières depuis l'indépendance de ce pays.

En Côte d'Ivoire, le 22 février dernier, en sa qualité de facilitateur du dialogue inter-ivoirien, l'intervention du Président du Faso a permis d'instaurer un dialogue entre les partis prenantes, de remettre en place un gouvernement et une Commission Electorale Indépendante en vue de poursuivre le processus électoral.

Il reste à souhaiter que tous les protagonistes, dans l'intérêt supérieur de cette nation frère, œuvrent résolument pour donner toutes ses chances à l'Accord politique de Ouagadougou afin de garantir une sortie définitive à cette crise qui n'a que trop duré.

En réitérant au Président du Faso notre admiration et la gratitude de la Représentation nationale, je voudrais exprimer à nouveau l'engagement de l'ensemble des députés à ses côtés, pour le soutenir dans ses efforts en vue de ramener la paix et renouer avec la démocratie en Côte d'Ivoire et en Guinée.

Quant à la situation au Togo, un calendrier électoral consensuel a été fixé et les électeurs sont conviés aux urnes le 4 mars 2010. Je souhaite qu'ils prennent toutes leurs responsabilités, dans le calme et la sérénité, pour donner à la nation togolaise, un Président de la République investi de l'onction

populaire et de la légitimité indispensable à un exercice apaisé de la fonction présidentielle.

Excellence, Monsieur le Premier ministre

Distinguées personnalités

Honorables députés

Mesdames et Messieurs

L'agenda de la présente session des lois appelle l'examen de projets de loi, l'audition du discours du Premier ministre sur la situation de la Nation, des séances de questions au gouvernement, l'élection du Bureau de l'Assemblée nationale et le renouvellement des commissions générales, conformément à la Constitution et à notre Règlement.

Au nombre des projets de loi, je voudrais citer notamment :

- le projet de loi portant protection et promotion des droits des personnes handicapées ;
- le projet de loi portant protection des données à caractère personnel ;
- le projet de loi portant code de l'aviation civile ;
- le projet de loi fixant la limite d'âge des personnels des forces armées nationales (FAN) ;
- le projet de loi de règlement au titre du budget de l'Etat, gestion 2008.

A ces projets, s'ajoutent deux autorisations de ratification, l'une sur le protocole portant statut de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme, et l'autre sur l'Accord révisé portant création du Fonds de Solidarité africaine.

En application des dispositions du Règlement de l'Assemblée nationale, le Gouvernement dispose encore, à compter d'aujourd'hui, d'un délai de 30 jours pour déposer d'éventuels projets de loi, tout comme les députés peuvent introduire des propositions de loi qui pourraient venir compléter cet agenda.

La session des lois 2010 s'ouvre à un moment où l'importante opération de recensement électoral mobilise les énergies et le temps des députés que nous sommes. Mais je voudrais pouvoir compter sur l'engagement déterminé de chacune et de chacun de vous, à remplir ses obligations parlementaires au sein de vos commissions générales respectives et lors des plénières, pour assurer un plein succès à cette session, en dépit des contraintes et tâches électorales de la présidentielle du 21 novembre prochain.

Le discours du Premier ministre sur la situation de la Nation prévu le 25 mars 2010 est un exercice républicain majeur qui est attendu chaque année par les députés et le peuple burkinabé. Comme pour l'exercice précédent, lors de la Conférence des Présidents du 1^{er} mars en cours, j'ai demandé aux Présidents de groupe de préparer leurs questions, le temps de parole devant être attribué au prorata de l'effectif des groupes. Cette nouvelle manière d'organiser le débat après l'audition du discours du Premier ministre, permettra de privilégier la discussion et les échanges sur des questions d'envergure nationale.

Excellence, Monsieur le Premier ministre

Distinguées personnalités

Honorables députés

L'inter-session de décembre à février a été riche en activités et évènements. Ainsi, du 28 au 30 décembre 2009, s'est tenue la session ordinaire du Parlement des jeunes du Burkina Faso. Elle a permis aux jeunes parlementaires, entre autres, d'adopter leur plan d'action et un programme d'activités pour l'année 2010. Dois-je encore rappeler que le Parlement des jeunes est un cadre de simulations parlementaires et d'apprentissage de la vie démocratique et du débat parlementaire.

Il ambitionne de renforcer la culture démocratique, en permettant à la jeunesse burkinabé de se familiariser avec les règles démocratiques, tout en apprenant à se mettre au service du bien commun, dans l'intérêt de la nation.

En dépit des difficultés inhérentes à tout début, je félicite les membres du Parlement des Jeunes et son Comité d'encadrement pour les résultats obtenus, et les encourage à persévérer pour l'atteinte de leurs objectifs.

Du 15 au 29 janvier, la 1^{ère} session extraordinaire de l'année nous a permis d'examiner et d'adopter une série de lois fiscales, de procéder à la modification de loi du 3 juillet 2001 portant Code électoral, ensemble ses modificatifs et d'autoriser l'envoi d'un contingent militaire burkinabé en République de Côte d'Ivoire.

Du 26 au 29 janvier et du 7 au 14 février 2010, la Commission du Développement Economique et de l'Environnement (CODE) a effectué respectivement une visite dans le Sud Ouest du pays, dans les sites miniers artisanaux et industriels du Burkina Faso et un voyage d'études et d'échanges au Mali.

Les membres de la CODE en ont tiré beaucoup de satisfaction et souhaitent en particulier maintenir et multiplier les échanges entre Commissions générales des Parlements maliens et burkinabé, comme un moyen de renforcer l'excellence de notre coopération parlementaire bilatérale.

Du 8 au 9 février, l'Assemblée nationale a organisé à Ouagadougou, un atelier de sensibilisation sur la situation des femmes victimes des fistules obstétricales. Cet atelier a regroupé, outre toutes les femmes parlementaires du Burkina, des femmes parlementaires venues du Bénin et du Sénégal, des professionnels de la santé, des ONG et Organisations de la Société Civile ainsi que des représentants des institutions spécialisées du système des Nations unies et de certains ministères intéressés.

Ce fut une excellente occasion pour attirer l'attention des femmes députés et leaders d'opinion sur la situation des victimes de ces maladies de la femme.

Il vous souviendra aussi que du 25 au 26 février, l'Assemblée nationale a abrité la 2^{ème} Conférence des Présidents d'Assemblée et de section de la Région Afrique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie. Cette conférence a tenu toutes ses promesses et les participants sont repartis satisfaits de la bonne organisation et de la qualité des résultats obtenus à l'issue des travaux.

A cette occasion, la grande famille parlementaire francophone en Afrique a élevé Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, Chef de l'Etat, à la Dignité de Grand' Croix de l'Ordre de la Pléiade, Francophonie et dialogue des cultures, pour saluer sa contribution à la paix en Afrique, à travers ses

médiations et facilitations pour les sorties de crise, notamment en Côte d'Ivoire, au Togo et en Guinée.

C'est le lieu pour moi, au nom de la Représentation nationale et à mon nom personnel, de lui adresser nos vives félicitations et tous nos vœux de succès dans ses missions qui font honneur au pays, à l'Afrique et à la Communauté internationale.

D'autres personnalités burkinabé, ministres et parlementaires essentiellement, ont été décorées également lors de ces assises francophones africaines de Ouagadougou. A tous, j'adresse mes félicitations et encouragements.

Enfin, durant l'inter-session et avant l'ouverture de la présente session des lois, tous les groupes parlementaires ont tenu leurs journées, tour à tour à Ouagadougou, pour le groupe Alternance- Démocratie et Justice (ADJ), à Tenkodogo, pour le groupe Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP), à Solenzo pour le groupe de l'Alliance pour la Démocratie et la Fédération – Rassemblement Démocratique Africain (ADF-RDA) et à Dédougou, pour le groupe Convention des Forces Républicaines (CFR).

Qu'ils reçoivent ici mes encouragements pour leur contribution appréciable à l'animation de la vie du Parlement et du débat démocratique national dans son ensemble.

Excellence, Monsieur le Premier ministre

Distingué collègue Président

Honorables députés

Mesdames et Messieurs

Parlant de la participation du Parlement burkinabé aux activités des Parlements communautaires et des organisations interparlementaires, je voudrais simplement souligner que le dynamisme de nos représentants a permis de les élire à d'importants postes de responsabilité au sein des organes de ces organisations interparlementaires. C'est un réel motif de satisfaction et j'en profite pour les féliciter et les assurer de mon soutien et de celui du Bureau de l'Assemblée pour le succès de leur mission.

Excellence, Monsieur le Premier ministre

Distingué collègue Président

Honorables députés

Mesdames et Messieurs

Au moment où s'ouvre cette session des lois et que l'élection présidentielle du 21 novembre 2010 est dans tous les esprits, la fièvre politique semble monter d'un cran, et à juste titre. L'élection présidentielle est la seule élection véritablement nationale qui ambitionne de sceller un contrat de confiance entre un homme et son peuple.

Lors de son message à la Nation, le 10 décembre dernier, à l'occasion du 49^{ème} anniversaire de l'indépendance de notre pays, le Président du Faso invitait « l'ensemble des citoyens à approfondir les réflexions sur les réformes politiques indispensables à l'enrichissement dans notre société, des valeurs de démocratie et de citoyenneté responsable ».

C'est pourquoi, au nom de la Représentation nationale, et convaincu avec le Président du Faso du fait que « **la construction de la démocratie et de l'Etat de droit est une œuvre de longue haleine qui exige de nous un esprit d'ouverture et le respect de l'autre** », je souhaite que toutes les initiatives et réflexions, d'où qu'elles viennent, destinées à donner effet à cette invite, permettent d'améliorer et de consolider le processus démocratique dans notre pays.

La Constitution est le document politique par excellence qui appartient au seul souverain qu'est le peuple burkinabé pour organiser les institutions et garantir l'Etat de droit. Elle fixe elle-même la procédure suivant laquelle elle peut être révisée.

C'est donc à l'aune de ses dispositions que nous devons apprécier tout éventuel projet ou proposition de loi constitutionnelle ou référendaire, en ayant à l'esprit ce principe intangible qui veut que seul le peuple est

souverain pour trancher en dernier ressort et se doter des institutions qu'il souhaite établir.

En ce qui concerne la Taxe de développement communal (TCD), contre laquelle les organisations syndicales ont observé le 24 février dernier une journée de protestation, en restant attentif aux préoccupations mises en avant par la Coalition nationale de lutte contre la vie chère, je me dois d'inviter nos compatriotes au dialogue tout en les priant de faire preuve de civisme fiscal et d'engagement au service du pays.

C'est seulement à ce prix que nous pourrions poursuivre ensemble les actions de développement et de promotion du bien être général des populations. Pour ce faire, tout doit être mis en œuvre pour combattre sans concession la fraude et les mauvaises pratiques en matière de production et de commerce.

J'encourage donc le Gouvernement et les structures chargées du contrôle à jouer pleinement leur partition.

Excellence, Monsieur le Premier ministre

Distingué collègue Président

Honorables députés

Mesdames et Messieurs

La démocratie est un processus de perfectionnement continu, sinon elle ne serait pas l'œuvre des femmes et des hommes que nous sommes. C'est pourquoi j'invite l'ensemble de la classe politique à conjuguer ses efforts avec les autres acteurs pour assurer sans cesse son enrichissement. Les grandes démocraties du monde sont également passées par là, et tout porte à croire que rien n'est définitivement gagné en matière de construction démocratique.

Nos acquis démocratiques doivent être consolidés et les insuffisances de notre processus démocratique doivent être corrigées avec esprit de suite, de discernement et de responsabilité, en tenant compte de notre riche expérience et des réalités nationales qui font le socle de toute démocratie.

En cette année jubilaire, marquant le 50^{ème} anniversaire de l'indépendance de notre pays et des indépendances africaines, je lance un appel à la mobilisation générale pour le succès des activités commémoratives.

Je voudrais en particulier inviter toutes les forces vives à faire le bilan de ces cinquante années et à s'investir dans la réflexion pour faire des propositions en vue de contribuer à la consolidation de la démocratie et du développement au Burkina Faso.

Car c'est ensemble, et en tirant toutes les leçons du passé que nous pourrions édifier une nation émergente dans le contexte de la mondialisation.

C'est sur cette recommandation forte que je déclare ouverte la première session parlementaire ordinaire de l'année 2010 de l'Assemblée nationale.

Plein succès à nos travaux.

Je vous remercie.